

La lettre des organisations syndicales du 29 mars 2022



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



Centrale des syndicats
du Québec



Montréal, le 29 mars 2022

Madame Sonia LeBel
Présidente
Conseil du trésor
675, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
Par courriel cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
475, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Par courriel ministre@mless.gouv.qc.ca

Objet : Opération main-d'œuvre : « Miser sur le retour en emploi des retraités dans certains services essentiels »

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,

Lors de la mise à jour économique du 25 novembre 2021, le ministre des Finances annonçait un ensemble de mesures visant à contrer le phénomène de la rareté de main-d'œuvre. Le document intitulé *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021* publié à cette occasion présente l'ensemble de ces mesures. On y indique, entre autres, que le gouvernement entend encourager le retour en emploi de personnes retraitées en vue de contrer les pénuries de main-d'œuvre principalement par le versement de primes. Ce même document indique que ces primes représentent un investissement de 60,3 millions de dollars sur deux ans.

De plus, le gouvernement rendait public, le 30 novembre 2021, le programme *Opération main-d'œuvre* qui reprend essentiellement les mesures annoncées lors de la mise à jour économique en lien avec le phénomène de la rareté de main-d'œuvre.

Aussi, à la fin du mois de janvier dernier, les organisations syndicales signataires de la présente lettre ont été rencontrées les unes après les autres par les représentantes et représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui souhaitent nous présenter une mesure de ce programme, soit celle visant à accorder une prime salariale temporaire « pour les retraités de certains services publics essentiels ». Lors de ces rencontres, ces derniers nous ont indiqué vouloir signer des ententes avec nos organisations afin de mettre en place cette prime. Enfin, le 8 février, le SCT nous adressait un projet de lettre d'entente « hors convention collective », traduisant précisément la mesure annoncée par le gouvernement le 25 novembre.

Le phénomène de la rareté de main-d'œuvre est assurément une préoccupation importante pour l'ensemble de nos organisations puisque ses effets se font sentir tous les jours dans nos différents milieux de travail. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu qui était au cœur de la dernière négociation et qui sera tout aussi important pour la prochaine. Nous croyons aussi que le recours aux personnes retraitées peut être considéré comme une mesure temporaire utile dans certaines circonstances. Nous tenons cependant à exprimer notre mécontentement et à dénoncer la façon de procéder du gouvernement dans ce dossier. Nous estimons que celle-ci aurait dû être empreinte de plus de respect à l'égard des partenaires syndicaux de premier plan que nous sommes, d'autant plus que nous travaillons activement et de bonne foi à apporter des solutions à la situation problématique vécue.

D'une part, le versement d'une prime à des personnes retraitées effectuant un retour au travail constitue une modification des conditions de travail. Ces personnes embauchées dans les réseaux seront visées par les conventions collectives négociées.

Que le gouvernement ait l'intention de recourir à ces personnes en leur offrant des incitatifs financiers n'est pas un problème en soi. Toutefois, promettre de tels incitatifs et en faire l'annonce publiquement sans préalablement en convenir avec les organisations syndicales concernées est inacceptable, contournant notre rôle d'agent négociateur et interfère dans nos rapports entre les parties comme avec les travailleuses et travailleurs que nous représentons. Le gouvernement ne peut ignorer ouvertement les conventions collectives qu'il a signées ni le régime de rapports collectifs de travail.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que le gouvernement agit de cette manière au cours des derniers mois. La gestion de la crise sanitaire ne peut tout excuser et le gouvernement semble avoir pris de bien mauvaises habitudes dans sa façon de modifier les conditions de travail. Ce n'est pas en mettant les organisations syndicales devant des faits accomplis et en demandant de signer une entente consacrant une mesure adoptée unilatéralement que pourront se construire de saines relations du travail et un dialogue social de qualité, plus que jamais nécessaires à la reconstruction des différents réseaux mis à mal par la pandémie.

Nous croyons qu'avant d'annoncer des investissements de plus de 60 millions de dollars dans une telle mesure, il aurait été de mise de la négocier comme il se doit avec nous. D'autant que la négociation pour les groupes visés par celle-ci venait à peine de se terminer ou était toujours en cours.

Les représentantes et représentants du SCT nous ont indiqué vouloir connaître nos réactions et discuter de la mesure, mais en précisant aussi qu'on ne pourrait pas trop s'éloigner de ce qui a été annoncé au programme *Opération main-d'œuvre*. Nous estimons que bien d'autres mesures pourraient être mises en place pour contrer les problèmes liés à la rareté de main-d'œuvre.

D'autre part, en annonçant sa mesure, le gouvernement ne cible que certains emplois dans certains secteurs, alors que les pénuries affectent bien d'autres catégories d'emploi dans bien d'autres secteurs.

Aussi, nous avons appris qu'une prime similaire a déjà été versée aux personnes retraitées embauchées dans les centres de la petite enfance, alors qu'aucune entente n'a été convenue avec les organisations syndicales. Une publicité gouvernementale circule d'ailleurs à ce sujet. Cette façon de faire du gouvernement va à l'encontre de notre régime de relations du travail.

Nous réitérons que nous ne sommes pas contre l'idée d'encourager le retour au travail de personnes retraitées dans certaines circonstances. Cependant, la proposition soumise nous apparaît incomplète. Nous souhaitons avant tout que le gouvernement agisse différemment dans ses relations avec ses partenaires syndicaux en établissant un espace de dialogue à la fois nécessaire et constructif dans le contexte de redressement des services publics, ainsi qu'à l'aube d'une nouvelle ronde de négociation avec les employées et employés de l'État.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.



Robert Comeau
Président
Alliance du personnel professionnel et
technique de la santé et des services sociaux



François Enault
Premier vice-président
Confédération des syndicats nationaux



Éric Gingras
Président
Centrale des syndicats du Québec



Julie Bouchard
Présidente
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec



Daniel Boyer
Président
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec